

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS									
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste		
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	12 ^h 47	5 ^h 50	CAHORS — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 40	11 ^h 30	9 ^h 30	11 ^h 30	9 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 18	11 ^h 30	5 ^h 18	PARIS — D.	8 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	11 ^h 30	5 ^h 10
Marcus.	6 ^h 41	1 ^h 28	6 ^h 19	1 ^h 28	6 ^h 19	Sept-Ponts.	4 ^h 53	11 ^h 11	5 ^h 37	11 ^h 11	5 ^h 37	BORDEAUX.	7 ^h 40	10 ^h 49	4 ^h 40	10 ^h 49	4 ^h 40	CAPDENAC D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 28	11 ^h 30	5 ^h 28	CAHORS — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	11 ^h 30	5 ^h 10
Parpauc.	6 ^h 54	1 ^h 34	6 ^h 28	1 ^h 34	6 ^h 28	Montpeut.	5 ^h 20	11 ^h 39	6 ^h 11	11 ^h 39	6 ^h 11	Montauban D.	7 ^h 25	10 ^h 35	4 ^h 40	10 ^h 35	4 ^h 40	Lamadeline.	7 ^h 50	11 ^h 30	5 ^h 38	11 ^h 30	5 ^h 38	CAHORS — D.	8 ^h 11	12 ^h 21	5 ^h 34	12 ^h 21	5 ^h 34
Luzsch.	7 ^h 3	1 ^h 34	6 ^h 28	1 ^h 34	6 ^h 28	Ciencrac.	5 ^h 11	11 ^h 29	5 ^h 57	11 ^h 29	5 ^h 57	Founeuve.	7 ^h 40	10 ^h 49	4 ^h 54	10 ^h 49	4 ^h 54	Toirac.	8 ^h 11	12 ^h 21	5 ^h 38	12 ^h 21	5 ^h 38	CAHORS — D.	8 ^h 11	12 ^h 21	5 ^h 34	12 ^h 21	5 ^h 34
Castelfranc.	7 ^h 18	1 ^h 47	6 ^h 44	1 ^h 47	6 ^h 44	Borredon.	5 ^h 31	11 ^h 52	6 ^h 25	11 ^h 52	6 ^h 25	St-Cirq.	8 ^h 42	11 ^h 30	5 ^h 3	11 ^h 30	5 ^h 3	Montbrun, hal.	8 ^h 20	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 18	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44
Puy-l'Evêque.	7 ^h 31	1 ^h 59	6 ^h 58	1 ^h 59	6 ^h 58	Albias.	5 ^h 45	12 ^h 6	6 ^h 42	12 ^h 6	6 ^h 42	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Martin-Lab.	8 ^h 45	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 34	12 ^h 41	5 ^h 46	12 ^h 41	5 ^h 46
Duravel.	7 ^h 43	2 ^h 8	7 ^h 18	2 ^h 8	7 ^h 18	Causade.	5 ^h 55	12 ^h 16	6 ^h 56	12 ^h 16	6 ^h 56	St-Martin-Lab.	8 ^h 53	11 ^h 30	5 ^h 3	11 ^h 30	5 ^h 3	Calvignac, hal.	8 ^h 45	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48
Solignac-Touzac.	7 ^h 53	2 ^h 18	7 ^h 18	2 ^h 18	7 ^h 18	Realville.	6 ^h 5	12 ^h 26	7 ^h 8	12 ^h 26	7 ^h 8	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Cirq.	9 ^h 3	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48
Fumel.	8 ^h 6	2 ^h 29	7 ^h 32	2 ^h 29	7 ^h 32	Albias.	6 ^h 13	12 ^h 34	7 ^h 18	12 ^h 34	7 ^h 18	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Cirq.	9 ^h 3	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48
M-Libos.	8 ^h 13	2 ^h 35	7 ^h 39	2 ^h 35	7 ^h 39	Founeuve.	6 ^h 22	12 ^h 43	7 ^h 28	12 ^h 43	7 ^h 28	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Cirq.	9 ^h 3	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48
BORDEAUX.	8 ^h 51	2 ^h 45	7 ^h 45	2 ^h 45	7 ^h 45	Montauban A.	6 ^h 39	1 ^h 30	7 ^h 45	1 ^h 30	7 ^h 45	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Cirq.	9 ^h 3	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48
PARIS — Ar.	11 ^h 46	4 ^h 37	2 ^h 48	4 ^h 37	2 ^h 48	BORDEAUX.	10 ^h 40	6 ^h 05	7 ^h 45	6 ^h 05	7 ^h 45	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Cirq.	9 ^h 3	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48
Train 976 pour Bordeaux, via-Perigueux, sans augmentation de prix.						TOULOUSE A.	8 ^h 46	3 ^h 55	9 ^h 57	3 ^h 55	9 ^h 57	Calvignac, hal.	9 ^h 4	11 ^h 30	5 ^h 24	11 ^h 30	5 ^h 24	St-Cirq.	9 ^h 3	12 ^h 38	5 ^h 44	12 ^h 38	5 ^h 44	CAHORS — D.	8 ^h 42	12 ^h 41	5 ^h 48	12 ^h 41	5 ^h 48

Cahors, le 11 Août.

Les conseils de préfecture.

On lit dans le Rappel :

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi sur la réorganisation des Conseils de préfecture. Il y a beaucoup de bon dans cette proposition. D'abord une économie pour nos finances ; de quatre-vingt-six, le nombre des conseils continentaux est réduit à vingt.

Puis une amélioration dans le sort des fonctionnaires maintenus. En dehors de Paris, le traitement des présidents ira de 7 à 8,000 fr., celui des conseillers oscille entre 5 et 6,000 francs, celui des commissaires du gouvernement entre 4 et 5,000 francs. Ce sont là des émoluments convenables et qui autoriseront le ministre de l'intérieur à être désormais plus exigeant à l'égard des conditions. Vingt ans d'âge et la licence en droit, cela suffit aujourd'hui et c'est maigre ; l'élevation du niveau intellectuel du personnel doit être le corollaire de l'élevation du traitement.

Ceci dit, on nous permettra de demander si, au lieu de réduire le nombre des conseils de préfecture (ce qui d'ailleurs ne sera pas sans occasionner des dérangements aux plaideurs et aux contribuables), il n'eût pas été infiniment plus simple et plus économique de les supprimer tout à fait.

Parmi les attributions des conseils de préfecture, il en est un certain nombre que l'on aurait tout intérêt à conférer aux préfets.

De fait, le projet actuel attribue à ces fonctionnaires le droit d'accueillir par simple arrêté les demandes en réduction ou en décharge des contributions directes sur lesquelles l'administration des finances aura émis un avis favorable ; il renvoie aux tribunaux de simple police certaines contraventions de roulage commises sur les routes dépendant de la grande voirie ; il attribue au préfet seul le droit d'accomplir certains actes qu'il est tenu d'accomplir « en conseil de préfecture ».

Mais il y a plus et l'on ne voit pas pour quelles raisons ce qui continuera à être du ressort de la justice administrative ne serait pas déferé aux tribunaux ordinaires.

Ceux-ci statuent dès à présent sur les contestations relatives aux contributions indirectes, aux droits d'enregistrement et de timbre.

Pourquoi les considérer comme incompétents en matière de contributions directes, de travaux publics, etc. ?

On allègue le grand principe de la séparation des pouvoirs, qui, d'ailleurs, n'a plus grande signification en un temps où tout relève du suffrage universel.

En outre, il se tournerait plutôt contre le système de la justice administrative, car il est bien évident que des juges inamovibles présentent plus de garanties d'indépendance aux citoyens que des magistrats dans la main du ministre de l'intérieur, et qu'on peut révoquer du jour au lendemain.

Je ne vois guère que deux raisons à l'appui des conseils de préfecture.

L'une est la célérité de leur procédure et le chiffre peu élevé des frais qu'elle entraîne ; mais qu'est-ce qui empêche les tribunaux ordinaires de les suivre dans cette voie ?

L'autre est qu'ils servent de pépinière à l'administration proprement dite et que les conseillers de préfecture sont en quelque sorte la graine des sous-préfets et des préfets.

Mais, vu le peu de garanties qu'on réclame des conseillers de préfecture, ce recrutement pourrait être avantageusement remplacé par un autre.

A mon sens, le vrai moyen d'avoir des préfets sérieux et connaissant leur métier, c'est de fonder dans nos facultés de droit une section administrative et de prendre les secrétaires généraux, ces préfets en herbe, parmi les auditeurs au conseil d'Etat.

Le surmenage intellectuel. — On sait que l'Académie de médecine a consacré plusieurs séances à cette intéressante question, pro-

blème vital qu'il importe de résoudre au plus tôt.

Dans la dernière séance, M. Lagneau, chargé de faire le rapport définitif de la commission, a tenté de rassembler et concilier toutes les opinions. Parmi les états morbides qui ont pour cause le surmenage et la sédentarité, le rapport signale : la myopie, s'aggravant avec le nombre des années passées à l'école, les déformations du rachis et des épaules, les troubles digestifs, l'anémie, la phtisie, les maux de tête, l'hébétéude intellectuelle. Les remèdes consistent dans la suppression, autant que possible, des inter-nats, ou leur transfert à la campagne, dans une alimentation plus abondante, dans la diminution des heures de travail, l'augmentation des heures de sommeil, l'amélioration de l'éclairage et du mobilier scolaire, dans l'aération mieux assurée des salles d'étude, dans une plus large part donnée aux jeux et aux exercices physiques, etc. C'est le résumé de toute la discussion.

Le rapporteur, parlant en son nom, affirme, contrairement à l'opinion de M. Feréol, que la tuberculose se développe souvent sous l'influence du régime scolaire chez des enfants ou des jeunes gens indemnes de toute hérédité morbide. M. le docteur Constans a communiqué à M. Lagneau le résultat d'intéressantes mensurations prises sur des élèves de onze à quatorze ans, soit dans les lycées où le travail dure de huit à onze heures, soit dans les écoles primaires où les élèves ont six heures de classe ou d'étude. A égalité d'âge, ces derniers ont, en moyenne, 0^m15 de plus de taille, pèsent 1 kilogramme de plus et ont un périmètre thoracique de 0^m10 plus considérable. Comme sanction des considérants du rapport, la commission propose au vote de l'Académie la conclusion suivante :

« L'Académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles, lycées et écoles spéciales, et sur la nécessité d'apporter de grandes réformes aux modes et aux programmes d'enseignement actuellement adoptés. »
M. Peter s'étonne qu'on ait pu contester le

fait de surmenage. Il donne lecture de trois lettres prises dans la correspondance que lui a valu son intervention dans le débat. Il y en a deux qui sont signées de médecins honorablement connus. Dans l'une, le praticien atteste qu'il a été à même d'observer fréquemment chez les élèves surmenés la fièvre, la courbature cérébrale, divers accidents nerveux, la fièvre typhoïde. Dans l'autre, un médecin déclare qu'il fait employer les vacances à guérir sa fille des effets du surmenage ; il décrit même les douleurs ultracranienues, l'engourdissement cérébral et la sensation qu'elle éprouve d'un rétrécissement du cerveau. Ce sont là des faits, des observations fermes, et non des allégations plus ou moins vagues.

On dit que les registres d'infirmerie, pendant les mois les plus laborieux, ne portent aucune trace des effets du surmenage ; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher à saisir ces effets ; c'est en ville, dans l'intérieur des familles. Sans doute, il convient que l'Académie s'occupe surtout des mesures hygiéniques à prendre pour atténuer ou faire disparaître le mal ; mais elle a le droit et le devoir de signaler, comme étant une cause principale de cet état de choses, la surcharge de ses programmes.

A l'expérience de ses confrères, M. Peter dit, en terminant, qu'il peut ajouter la sienne en cette question si grave et qui importe à la vitalité du pays. Je suis né, ajoute-t-il, trop pauvre pour recevoir l'instruction au lycée. Plus tard, je m'en suis réjoui, en comprenant que j'aurais succombé à l'influence meurtrière de l'air confiné. Un de mes fils, étant interne, a contracté une fièvre typhoïde. Une fois guéri, je me suis bien gardé de le resituer à sa caserne et j'ai soigneusement évité d'indiger l'internat au cadet.

Espérons qu'il sera tenu compte du vœu de l'Académie de médecine, et que nos enfants verront bientôt finir le supplice de l'internat et le bourrage cérébral à outrance pratiqué actuellement dans tous les établissements d'instruction secondaire.

22 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

V

DU CONSEIL QUE LE DOCTEUR DONNA A LA MARQUISE ET CE QU'IL EN ADVINT.

— Oh ! je serai prudente, cher docteur, j'ai un trop grand intérêt à ne pas échouer, pour ne pas suivre vos instructions à la lettre.

— Maintenant, madame, je vous demande la permission de me retirer ; j'ai tout à préparer pour votre fuite, et il est près de midi.

— Allé donc, mon bon docteur, je ne vous re-tiens pas, quelque désir que j'aurais de vous garder ; au revoir, à l'hôtel de Paris.

— Moi, ou mon fils, madame. Il peut survenir tel événement imprévu qui m'empêche de me trouver en personne à ce rendez-vous ; mais je vous réponds, malgré sa jeunesse, de mon fils comme de moi-même.

— Oh ! je le sais, docteur.

M. d'Hirigoyen prit respectueusement congé de la marquise et sortit.

Demeurée seule, la jeune femme resta un ins-

tant plongée dans le monde de réflexions qui bouillonnait, à le faire éclater, dans son cerveau ; mais, se redressant soudain, elle sonna.

— Clairette entra aussitôt.

— La marquise la fit asseoir près d'elle, et sans entrer dans aucun détail compromettant, elle lui fit part de ce qui avait été convenu avec le docteur, à propos de son voyage à Bayonne, et de la lettre que la fillette allait recevoir, afin qu'elle jouât bien son rôle devant les autres domestiques ; elle termina en lui disant :

— Une affaire importante, qui me retiendra assez longtemps, exige ma présence à Bayonne ; je ne veux pas que l'on sache où je vais, et pour-quoi je m'absente. Je sortirai de mon côté, comme pour me promener hors de la ville, et j'irai te rejoindre là-bas ; demain, un courrier que j'adres-serai à mon notaire de Saint-Jean-de-Luz, lui ordonnera de congédier tous les domestiques, sauf le concierge, et de fermer la maison ; tu m'as bien comprise ?

— Oh ! oui répondit-elle vivement ; vous n'avez pas besoin de me recommander le silence ; je serai muette, je vous le promets.

La fillette se retira la joie dans le cœur. La marquise s'occupa immédiatement de mettre tout en ordre dans ses tiroirs.

Madame de Garmandia enleva la plus grande partie de sa correspondance, et surtout certains papiers d'une haute importance, qui, en cas d'événements imprévus, lui seraient fort utiles pour se défendre contre son mari. Elle fit une liasse de tous ces papiers, les mit à part, et elle sortit tous ses écrins, les posa sur une table et les ouvrit.

La marquise possédait de magnifiques parures de toutes sortes, et une quantité de diamants d'une très grande valeur. La plus grande partie de ces parures et la totalité de ces diamants lui venaient de sa mère. C'étaient des bijoux de famille inconnus de son mari, parce qu'elle ne s'en paraît jamais. La marquise jeta dans un sac de velours tous ces écrins pêle-mêle, décidée à les emporter avec elle, certaine que son mari, ignorant leur existence, ne les chercherait pas.

Quand aux autres bijoux, ceux achetés par son mari depuis son mariage, elle les abandonna sans regrets : broches, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, etc. Il y en avait environ pour une centaine de mille francs. Si le marquis les trouvait, ce qui ne manquerait pas d'arriver, ce serait une bonne aubaine pour lui, car la somme était ronde. Quant à ses alliances, la marquise en avait deux : elle les portait à tour de rôle ; elle les emporta. Voici pourquoi ces deux alliances : Un jour, la marquise perdit ou craut perdre son alliance ; craignant d'être grondée par son mari, elle se hâta d'en faire faire une seconde identiquement pareille ; mais lorsque le bijoutier lui remit cette seconde alliance, il se trouva que la marquise avait retrouvé la première qui n'était qu'égarée ; elle ne dit rien à son mari et conserva les deux alliances.

Ses papiers et ses bijoux mis de côté, la marquise passa dans son cabinet de toilette, afin de préparer les vêtements masculins qu'elle désirait emporter et ceux qu'elle se proposait de mettre ; mais comme tout ce qu'elle comptait conserver, n'aurait pas tenu dans une simple valise, la marquise plaça les papiers, les bijoux, les vêtements

masculins dans une grande malle, et les recouvrit avec des robes, des châles de l'Inde auxquels elle tenait beaucoup, de magnifiques dentelles, des fourrures et des manteaux ; Clairette emporterait avec elle cette énorme malle, comme lui appartenant ; de cette façon la marquise pourrait à sa guise prendre le costume masculin ou les vêtements féminins, sans être contrainte à des achats d'un prix considérable et qui éveilleraient peut-être l'attention.

La marquise achevait de fermer la malle, lorsque Clairette entra riant et pleurant à la fois, et tenant à la main une lettre ouverte.

Quelques minutes auparavant, un de ces messagers, comme il en existe encore au pays basque, était arrivé à l'hôtel, avait demandé la jeune fille au concierge, et lui avait remis une lettre très pressée. Lorsque la fillette arriva, plusieurs domestiques de l'hôtel se trouvaient dans la loge ; Clairette déchanta la lettre devant eux, escamota adroitement un petit papier qu'elle contenait, puis après

INFORMATIONS

Projets prêtés à M. de Bismarck. — Le *Galvani's Messenger* publie le compte-rendu d'un entretien qu'un de ses correspondants a eu à Francfort avec un diplomate étranger. Sur la question de ce correspondant demandant pourquoi la Prusse prenait des mesures militaires sur la frontière hollandaise, le diplomate a répondu : C'est dans les vues de l'Allemagne sur la Hollande qu'il faut chercher la clef de la politique future du prince de Bismarck.

Le chancelier n'est pas un homme de routine ; aujourd'hui ce n'est pas la France qui est sa bête noire, c'est l'Angleterre.

Il sait parfaitement que l'Allemagne et la France doivent être alliées, et que le véritable ennemi de l'Allemagne, celui qui gêne son expansion coloniale, c'est l'Angleterre qui est en même temps l'ennemi réel de la France et de la Russie.

C'est sur ces bases que le prince de Bismarck songe à régler l'avenir de l'Europe et de l'Asie.

Le plan du chancelier allemand serait le suivant :

Il restituerait l'Alsace et la Lorraine à la France, à la condition que celle-ci ne s'opposât pas à l'annexion de la Hollande et de ses colonies à l'Allemagne.

D'autre part, il ouvrirait à la Russie la route libre, non-seulement vers Constantinople, mais aussi vers les ports de l'Océan indien, entre la Perse et les Indes anglaises.

L'Allemagne, la France et la Russie concluraient alors une alliance qui par ses forces de terre et de mer tiendrait en respect l'Angleterre, et la création d'un empire colonial allemand serait ainsi assurée.

L'invasion allemande par la Belgique. — Le correspondant anversois de la *Gazette*, revenant sur ses renseignements concernant l'invasion en Belgique, en cas de guerre franco-allemande, par le Limbourg hollandais, fait la rectification suivante :

Ce n'est pas par la ligne Aix-la-Chapelle-Maastricht-Anvers que l'armée ferait son entrée, mais par la ligne du Grand-Central belge à Anvers.

A cet effet, l'état-major allemand a fait construire 26 voies de garage à Dalhen, station frontière allemande, sur la dernière ligne où 26 trains de 15,000 hommes peuvent être lancés dans la direction d'Anvers.

L'armée allemande ne rencontrerait de cette façon aucun obstacle sur sa route.

La lettre de Guillaume au Tzar. — La France publie la dépêche suivante :

Berlin, 8 août.

Voici à peu près la teneur de la lettre que Guillaume aurait écrite récemment au Tzar. C'est un correspondant de St-Petersbourg qui parle :

« Veux-tu donc absolument la guerre ? Pourquoi ? Je n'en sais rien ; en tous cas je la repousse. Mais si telle est ta ferme volonté, attends au moins que mes yeux se soient fermés, car je ne survivrai pas au premier coup tiré dans une guerre entre nous.

« A quoi bon cette antipathie ? Quel peut être le profit d'une guerre ? La Russie et l'Allemagne n'ont qu'à y perdre. C'est Kalkoff qui est la cause de la tentation de nos rapports par ses calomnies continuelles à l'adresse du gouvernement allemand ; du reste, la presse russe le subit et le peuple entier

est agri systématiquement ; l'issue de cette hostilité sourde ne peut être brillante. »

Le choléra en Italie. — Des renseignements privés au sujet du choléra, dans la province de Naples, portent que dans la ville de Naples on a relevé, du 5 au 6 août à minuit, 7 cas et 4 décès ; à Résina, 12 cas et 8 décès.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Aux patriotes du Lot

Nous lisons dans le *Courrier du Lot* :

« Dans un grand nombre de départements, des souscriptions s'organisent pour envoyer des couronnes à la tombe de Kalkoff, l'illustre patriote russe que la mort vient d'enlever à sa patrie et à la France.

« Le département du Lot ne vaudra pas rester en arrière. Kalkoff aimait la France à l'égal de sa patrie et les patriotes français, à quelque opinion qu'ils appartiennent, doivent un souvenir de reconnaissance à l'homme qui fut l'ouvrier puissant d'un édifice immense. »

Nous donnons notre complète adhésion à l'initiative prise par le *Courrier du Lot*, et nous engageons tous nos abonnés à nous adresser leur obole, aussi modeste soit-elle.

Ce qu'il importe surtout d'affirmer, dans cette manifestation calme et imposante des sympathies françaises, à l'occasion de la mort du grand patriote Kalkoff, c'est l'unanimité du sentiment de reconnaissance qui nous lie à la Russie. Il n'est pas un seul patriote, dans le Lot, qui puisse se montrer indifférent.

Election municipale. — Déclaration publiée par le *Réformateur* :

« Je ne pose point ma candidature au conseil municipal ; je prie mes amis de ne point voter pour moi, et j'assure M. Isidore Combarieu, le proscrit de décembre, de mon concours personnel le plus loyal. »

J. COMBARIEU, Professeur.

L'appel des dispensés. — Il importe de relever l'inexactitude singulière et absolue d'une information publiée par un grand nombre de journaux et d'après laquelle les ajournés des classes précédentes seraient compris dans l'appel des dispensés. Les ajournés n'appartiennent nullement à l'armée et ne peuvent être l'objet d'une mesure quelconque tant qu'un conseil de révision n'a point statué à leur égard.

Baccalauréat. — MM. Lalo et Rigal, élèves du collège des Petits-Carmes, ont été reçus bacheliers (1^{re} partie).

Le premier a été reçu avec mention.

Certificat d'aptitude. — M. Blanié, directeur de l'École primaire supérieure de Castelnaud-Montriat, a été jugé digne du certificat d'aptitude.

Distribution des prix aux écoles communales. — La distribution des

prix aux écoles primaires communales de Cahors (garçons et filles), aura lieu le samedi 13 août courant, dans la cour d'honneur du Lycée, sous la présidence de M. Costes, premier adjoint.

Instruction primaire. — Les vacances, dans les écoles primaires élémentaires publiques du département du Lot, sont fixées comme suit :

Sortie le 13 août, après la classe du soir.

Rentrée le 10 octobre à 8 heures du matin.

École normale d'instituteurs. — Résultat du concours d'admission à l'école normale d'instituteurs de Cahors.

30 candidats ont pris part au concours.

12 ont été définitivement reçus, ce sont :

MM. Gipoulon, de l'école supérieure de Montcuq. Besombes, du collège de Figeac. Vincent, de l'école Bertal, à Cahors. Bonysson de l'école de Catus. Lherm, de l'école de Soussceyrac ; Bonhomme de l'institution Valette, à Cahors. Vergne, de l'école supérieure de Montcuq. Brunet, id. id. Pechberty, de l'école de Larnagol. Chapeyron, du collège de Marmande. St-Marty, de l'école de Vaylats. Lemozy, de l'école Marles, à Cahors. Et fin, 8 ont été portés sur la liste supplémentaire :

MM. Calvy, de l'école de Montcuq. Lasseroux, du lycée de Cahors. Brunel, de l'école supérieure de Luzech. Ser, de l'école supérieure de Montcuq. Cambes, de l'école supérieure de St-Germain. Laborderie, de l'institution Valette, à Cahors. Peyrilles, de l'école primaire de Gourdon. Pradel de l'école de Cornac.

École de dessin. — Les élèves de l'école municipale de dessin sont informés que la distribution des prix aura lieu le samedi, 13 août, à 9 heures du matin, dans la cour d'honneur du Lycée.

École des arts-et métiers d'Aix. MM. Boutonnet, Cabanel, Gauch, Hot, Momméja et Savy sont admissibles à subir les épreuves définitives.

Ces candidats devront se présenter le 14 septembre prochain à Aix, devant la commission régionale.

Une médaille d'argent a été décernée pour services rendus à l'occasion des épidémies, à M. Laor, vétérinaire délégué du Lot.

Figeac. — M. Henri Cazac, ancien professeur de philosophie au collège de Figeac, vient d'être déclaré admissible aux épreuves orales pour l'agrégation de philosophie.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Bras, jeune prêtre, professeur au collège des Petits-Carmes, a été nommé vicaire à la Cathédrale.

Récompenses. — M. Filliol, constructeur-électricien à Paris, originaire de Gourdon, vient d'obtenir une médaille d'or à l'exposition de Tunis pour la supériorité de ses sonneries électriques, téléphones et paratonnerres.

poste pour frais de voyage, mais la jeune fille devait partir sans perdre une minute. Le bon de cent francs convainquit les domestiques de la réalité du fait. Tous félicitèrent chaleureusement la jeune fille et l'engagèrent à demander son congé à sa maîtresse et à partir le jour même.

— On ne plaisantait pas avec les héritages, dit sentencieusement le maître-d'hôtel, qui était l'homme sérieux de la réunion.

La jeune fille pleura, fit des difficultés ; enfin elle se rendit à l'opinion générale. En somme, elle joua son rôle en actrice consommée ; tous les assistants furent dupes de sa petite comédie.

Le papier si adroitement escamoté par la jeune fille, contenait des instructions détaillées sur ce qu'elle devait faire.

La comédie continua entre la maîtresse et la soubrette ; enfin elle se décida à partir ; la marquise lui remit une jolie somme d'argent, lui fit cadeau de quelques robes, jupons, fichus, etc., et la fillette fit ses malles ; avec celle que sa maîtresse lui confiait, cela faisait trois.

Une fois bien entendu qu'elle partait, elle se hâta de faire ses préparatifs ; une voiture partait à trois heures pour Bayonne, il fallait en profiter ; le concierge alla retenir une place, et un domestique chargeant les bagages sur une bricolette, les transporta au bureau de la voiture, qui n'était qu'à quelques pas, les fit enregistrer, et surveilla leur chargement.

Le moment du départ arrivé, la marquise accompagna, jusqu'au perron, Clairette, qui pleurait à chaudes larmes d'être obligée de se séparer de sa maîtresse. Celle-ci l'assura que, dès que son mari serait de retour de son voyage, elle irait

— M. le préfet du Lot a adressé un témoignage officiel de satisfaction à M. Doblange (Justin), garçon de café à Cahors, qui a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant, dans la journée du 27 mai dernier, un cheval attelé à une voiture qui s'était emporté.

École de commerce. — Le jeune Lotzy Gabriel, vient d'être admis, après examen, à l'école supérieure de commerce de Bordeaux.

Des bourses de voyage en faveur des élèves des écoles industrielles sont instituées par M. le ministre du commerce et de l'industrie.

Ces bourses ont une valeur variable de 1,500 à 3,000 fr. selon l'importance et la durée du voyage.

Elles seront renouvelables une ou deux fois au maximum. Des décisions spéciales, rendues après avis d'une commission chargée d'examiner les rapports et les travaux transmis tous les trois mois par les boursiers, régleront ces renouvellements. Les départements, les communes et les industriels intéressés seront invités à participer à la dépense.

Pour être admis à bénéficier des dispositions précédentes, les candidats doivent se faire inscrire au ministère du commerce et de l'industrie avant le 18 août.

La nomenclature des pièces a été insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Les intéressés pourront en prendre connaissance soit à la Mairie, soit à la Préfecture (1^{re} division).

Les examens auront lieu, savoir : **Epreuves écrites.** — Le 25 août, pour les candidats qui auront demandé à être interrogés sur la langue anglaise.

Et le vendredi 26 août, pour ceux qui auront demandé à subir les épreuves pour la langue allemande.

Epreuves orales. — Les épreuves orales commenceront le lundi 26 septembre, à Paris.

Alliés. — M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire dans laquelle on lit :

Monsieur le préfet, L'article 4 de la loi du 30 juin 1838 vous impose l'obligation de visiter périodiquement les établissements publics ou privés consacrés aux aliénés.

J'attache une grande importance à l'accomplissement de cette formalité légale et j'insiste auprès de vous d'une manière toute spéciale pour que vous vous y conformiez exactement. Plus vos visites seront fréquentes, plus sûrement sera atteint le but qu'a eu en vue le législateur en les prescrivant. Aussi me semble-t-il indispensable que vous en fassiez une au moins chaque trimestre. Pour que ces visites soient utiles, il importe qu'elles aient lieu à l'improviste. Je désire, d'autre part, que vous ne déléguiez à personne le soin d'y procéder en votre lieu et place.

Vous en profiterez pour constater les conditions dans lesquelles se trouvent les malades. Vous recommanderez au directeur de vous signaler ceux qui sollicitent leur sortie de l'établissement, afin d'écouter leurs réclamations ; vous vous ferez fournir par le médecin toutes

les, prit sa cravache et regarda la pendule.

Huit heures allaient sonner ; tout à coup l'échappement du timbre fit un bruit sec, l'heure sonna.

La marquise tressaillit.

— Huit heures déjà, murmura-t-elle.

Elle promena un regard mélancolique tout autour de la chambre.

— Il faut abandonner tout cela sans espoir de retour, reprit-elle. Hélas ! j'aurais pu être si heureuse ! Pourquoi la fatalité en a-t-elle ordonné autrement ? Quelle va être ma vie maintenant ?

Un sanglot lui gonfla la gorge.

— Je suis morte ; je n'existe plus pour le monde... mon Dieu ! mon Dieu ! qu'ai-je donc fait pour tant souffrir !... avais-je donc mérité d'être liée pour la vie à un tel monstre !...

Mais après un instant de silence, elle releva fièrement la tête, jeta un regard assuré autour d'elle, et d'une voix ferme elle reprit :

— Il faut partir ! assez de faiblesses ! adieu à la vie passée, aux douleurs, aux tortures !... Salut à l'existence nouvelle ! à l'avenir calme, reposé, heureux ! Adieu ! et qu'il soit maudit celui qui m'a perdue ! Allons !

Il le fit jouer, d'une main qui ne tremblait plus, le ressort de l'issue secrète, ramassa la lanterne, l'alluma ; puis, se chargeant de sa valise, elle sortit, referma la porte dérobée, et commença à descendre lentement l'escalier en spirale.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

passer l'hiver à Paris ; qu'elle la reverrait et que, si elle ne se trouvait pas heureuse, elle la reprendrait à son service, ce qui fit grand plaisir à la jeune fille.

Tous les domestiques furent complètement dupes de cette scène, jouée avec une rare perfection. Enfin, la jeune fit le parti, non sans se retourner plusieurs fois, les larmes aux yeux.

La marquise paraissait très affectée du départ de sa camériste. Avant d'entrer dans son appartement, elle dit au maître-d'hôtel :

— Monsieur Antoine, chargez-vous, je vous prie, de me trouver pour demain une femme de chambre ; tâchez, autant que possible, qu'elle soit convenable et au fait du service.

Le maître-d'hôtel s'inclina respectueusement, et la marquise rentra dans son appartement.

Au dîner, la marquise mangea de bon appétit. Elle renouvela au maître-d'hôtel sa recommandation à propos d'une femme de chambre, donna quelques ordres au sujet de visites que le lendemain elle comptait faire dans les châteaux des environs, et, se sentant un peu fatiguée, elle se retira chez elle.

Il était sept heures et demi du soir.

VI

SUITE ET COMPLÈMENT DU PRÉCÉDENT CHAPITRE

La marquise se hâta de pousser les verrous.

Enfin ! s'écria-t-elle, en levant les yeux au ciel, je vais donc être libre !

Elle alla s'agenouiller sur son prie-Dieu et fit une courte, mais fervente prière.

Ce devoir religieux accompli, elle songea à sa toilette ; tous ses préparatifs étaient terminés, sa

valise fermée, elle n'avait plus qu'à s'habiller ; il lui restait une demi-heure, c'était juste le temps qu'il lui fallait.

Elle commença par se brunir le visage et lui donner cette teinte un peu olivâtre, qui distingue les Espagnols des provinces méridionales ; elle se noircit les sourcils, ombrava légèrement sa lèvre supérieure et, après avoir soigneusement aplati son opulente chevelure blonde, elle ajusta par dessus une perruque de cheveux noirs, fins et bouclés ; puis elle acheva de se grimer, c'est-à-dire de se faire une tête, ainsi que disent les acteurs dans leur argot de théâtre.

Sans doute, la marquise avait une certaine habitude de ce grimage, car elle réussit complètement ; son mari lui-même ne l'aurait pas reconnue.

Ce premier travail terminé, elle s'habilla.

Le costume qu'elle avait choisi était un vêtement de cheval : culotte de peau de daim, bottes molles, armées d'éperons d'argent et montant au-dessus du genou, gilet de chasse fermé au cou, col renversé, cravate de soie noire à la Collin, redingote de chasse et chapeau mou en feutre gris, à larges bords.

Ainsi vêtue, la marquise était adorable ; grande et svelte comme elle était, elle paraissait vingt ans, et semblait un jeune homme, assez espiègle et mauvais sujet, échappé récemment des bancs du collège ; elle s'était, en outre, précautionnée d'un épais et large manteau espagnol, et d'une paire d'excellents pistolets ; dans sa valise, elle avait placé deux mignons revolvers à six coups, de Davisme.

Après avoir bruni ses mains, elle mit des gants de peau de daim, jeta son manseau sur ses épaules

les indications qui vous seront utiles pour vous renseigner sur leur état, et, dans le cas où quelque doute subsisterait dans votre esprit sur la nécessité de leur maintien en traitement, vous ne devriez pas hésiter à prescrire une enquête médicale.

Gare aux Tripots. — Nous lisons dans le Temps :

Un jeune homme de vingt six ans, M. J. D., originaire de l'Aveyron, récemment débarqué à Paris, a été indignement dépouillé, ces jours derniers, de six mille francs dans un tripot clandestin de la rue Caumartin. Ayant confié à un individu de bonne mine dont il avait fait la rencontre dans un cercle du quartier Vivienne qu'il venait de réaliser un petit héritage, le galant compagnon le conduisit dans ce repaire, où une dizaine de « philosophes » étaient à l'affût des « pigeons » à dévaliser. Parmi les joueurs se trouvait un pseudo-général russe dont l'uniforme brodé d'or et chamarré de décorations rappelait celui de l'amiral suisse de la Vie parisienne. M. J. D. jura jusqu'au matin, et non seulement il perdit la somme, mais souscrivit pour dix mille francs de billets au général. Au moment où il se retirait, absolument consterné, le bruit d'une altercation dans une pièce voisine frappa son attention. Il reconnut la voix du gentilhomme qui l'avait présenté dans la maison et celle de l'officier russe.

— Ah ! c'est comme cela, s'écriait le premier je vous amène un pigeon, à qui vous avez raboté 6,000 francs et vous ne voulez me donner que 300 francs de commission. Il me faut 1,000 francs ou bien...

M. J. D. resta stupéfié. Mais alors, il avait été la victime de simples filoux. Exaspéré, il descendit en toute hâte et requit les gardiens de la paix, qui arrêtrèrent le fameux général et le conduisirent chez M. Cazeneuve, commissaire de police. Afin d'éviter son envoi au Dépôt, le pseudo-rosse consentit à restituer à M. D... les billets souscrits à son profit, mais il se refusa à rendre les 6,000 francs en espèces, affirmant qu'il les avait honnêtement gagnés au jeu. A la suite de cette affaire une descente a été pratiquée dans le tripot de la rue Caumartin. Une femme X..., qui le dirigeait, a été également consignée à la disposition de la justice.

Police. — Arrestation du nommé Jean Chassan, 42 ans, originaire de Vic-Sur-Cère (Cantal), repris de justice, ayant subi neuf condamnations, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité.

Incendie. — Avant-hier le feu a dévoré une grèbière contenant la valeur de 5 hectolitres d'avoine et 35 hectolitres de blé appartenant au sieur Guillaume Chaumié, propriétaire à St-Henri, commune de Cahors. On ignore les causes qui ont déterminé ce sinistre.

Cransac. — La nuit dernière, un garde de la Compagnie a tiré deux coups de revolver sur un jeune homme de 18 à 19 ans. L'état de ce dernier est, assure-t-on, très alarmant.

On ne connaît pas exactement les motifs qui ont déterminé ce garde à agir aussi rigoureusement.

Figeac. — M. Froment, de Péret, près Figeac, de passage à Caucaterets, a eu avec M. Pillé, directeur du *Gave illustré*, une violente altercation suivie d'une rencontre au pistolet de combat, à vingt-cinq pas. La rencontre a eu lieu jeudi dernier, au delà de la frontière espagnole, dans la vallée de Bacimagne. Deux balles ont été échangées sans résultat, et l'honneur a été déclaré satisfait.

L'accident de Mondoumerc. — Dans la soirée du 5 août, le sieur Chabard, occupé à creuser un puits, avait mis le feu à une mine avant de se retirer. Quelques instants après l'explosion, son fils Louis, voulant se rendre compte de l'effet produit, descendit dans le puits. Ne le voyant pas remonter, son père descendit à son tour; la femme Chabard, au bout de quelques instants, ne les voyant revenir ni l'un ni l'autre, appela au secours ! Le sieur Cubaynes, charpentier, accourut le premier et, n'écoulant que son courage, il tenta la périlleuse descente dans le puits. La panique fut à son comble quand on ne vit personne remonter. Plusieurs braves gens essayèrent bien de descendre, mais, privés d'air, ils remonterent sans avoir pu arriver jusqu'aux victimes.

Enfin, le sieur Barthes fut plus heureux, et, avec un admirable sang-froid, il retira successivement, sans calculer le danger qu'il courait, les trois malheureux, dont deux, Louis Chabard et Pierre Cubaynes, n'ont pu être ramenés à la vie malgré les secours les plus pressés.

Demande de renseignements. — Les engagés conditionnels incorporés le 3 novembre 1878, étant de la classe 1877 par leur

engagement, sont-ils encore de la réserve de l'armée active ou sont-ils passés dans l'armée territoriale depuis le 1^{er} juillet comme la classe ci-dessus ?

Réponse. — Oui, les engagés conditionnels incorporés le 3 novembre 1878 et appartenant à la classe 1877 sont passés dans l'armée territoriale depuis le 1^{er} juillet dernier.

Ecole normale d'institutrices.

— Le jeudi 25 août, à 1 heure du soir, il sera procédé, en l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication au rabais et par voie de soumissions cachetées du mobilier d'internat de l'Ecole normale d'institutrices de Cahors.

Les travaux sont évalués à la somme de 20,000 fr.

Le montant du cautionnement est fixé à 1,000 fr.

Discours du général de Colomb.

— Dimanche à Marseille, un banquet réunissait les sauveteurs légionnaires ou médaillés du gouvernement. Notre compatriote, M. le général de Colomb, président d'honneur, a prononcé à cette occasion une allocution fort applaudie, dont voici les principaux passages :

« Ceux qui ont créé les distinctions honorifiques connaissent bien notre caractère français et ils savaient combien chacun aurait à cœur d'aller à ce qui est bien, à ce qui est beau, et de mériter ainsi ces distinctions. Notre sang est chaud, mais au fond des races qui lui ont donné son origine se retrouve toujours ce même sang gaulois à qui nous devons les plus belles pages de notre histoire.

Nous savons ce que vaut ce caractère exubérant ; on reconnaît toujours que les qualités l'emportent sur les défauts.

On a dit quelque part que la France était la nation la plus décorée ; c'est qu'aussi notre pays est celui qui produit les plus grandes choses. (Vifs applaudissements.)

Parlant du patriotisme, qui est avant tout la base fondamentale de la société, le général a dit :

Je ne suspecte le patriotisme de personne ; mais, dans un pays comme le nôtre, aucune société aucun individu, aucun groupe ne peut en revendiquer le monopole exclusif.

Le général de Colomb a terminé, au milieu des applaudissements, en exprimant sa confiance dans le patriotisme de tous les Français.

Accident. — Un accident a eu lieu samedi soir à 6 heures, rue du Pont-Valentré. Le sieur Terret, conduisait à la gare des marchandises un camion chargé de deux barriques de vin, lorsque au détour de la rue de la Banque le cheval s'emporta, et après un parcours de deux cents mètres, sans rencontrer heureusement personne, vint s'abattre contre le trottoir. Le conducteur n'eût que le temps de sauter à bas du siège, et bien lui en prit, car le choc fut tellement violent que les deux barriques se brisèrent et le vin se répandit sur le sol. Les pertes, heureusement matérielles, peuvent être évaluées à 300 francs environ.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans mettra en marche un train de plaisir au départ de Bordeaux pour une excursion dans la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne.

Ce train partira de Bordeaux, le jeudi 1^{er} septembre, à 5 heures 45 du matin.

Il desservira les stations comprises entre Bergerac, Miremont, Cazouls, B.-lès, Le Got, Villeneuve-sur-Lot, Fomel, Cahors et Lalbenque.

Le retour aura lieu le vendredi 9 septembre, pour arriver à Bordeaux le même jour, vers 8 heures 37 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR

De Bordeaux à : Bergerac, Miremont, Cazouls, Belvès et aux stations intermédiaires, 2^e classe, 13 francs ; 3^e classe, 9 francs.

Le Got, Villeneuve-sur-Lot et aux stations intermédiaires, 2^e classe, 15 francs ; 3^e classe, 10 francs.

Fumel, Cahors, Lalbenque et aux stations intermédiaires, 2^e classe, 18 francs ; 3^e classe, 12 francs.

AGRICULTURE

LA SAISON. SITUATION. — LES CÉRÉALES. — LES VIGNES

La Saison. Situation. — La chaleur et la sécheresse persistent encore sur les deux tiers du territoire, à la suite d'une période ininterrompue de deux mois pleins ; c'est un cas rare dans les fastes météorologiques de la France. Le Midi seul a eu l'avantage de recevoir d'abondantes ondées que désire en vain le reste du territoire. Ces ondées, il est vrai, ont que peu avarié les céréales couchées en javelles sur le sol ; mais elles ont ranimé la végétation

languissante et fortement compromise des maïs et des récoltes d'automne.

Dans le reste de la France, on est satisfait du beau temps, en ce qu'il favorise les travaux des moissons après ceux des fenaisons. Rarement ces grandes opérations ont pu être exécutées aussi régulièrement et sans interruption, comme cette année ; mais cet avantage est payé chèrement par une calamiteuse sécheresse qui paralyse la végétation des plantes destinées aux récoltes d'automne. Les prairies ne donneront que des secondes coupes insignifiantes ; les plantes-racines, les maïs, les sarrasins, les betteraves surtout, ne laissent guère d'espoir. Les arbres fruitiers eux-mêmes sont en souffrance. Les jeunes pommes tombent des pommiers dans plusieurs contrées de Normandie. La disette d'eau commence à prendre les proportions d'une calamité ruineuse pour l'agriculture dans les contrées qui n'ont pas reçu de pluies d'orges.

Les Céréales. — Au moins l'agriculture a-t-elle une compensation sortable à ces misères dans les rendements de ses céréales ? Une réponse déjà presque certaine à cette question, c'est que les blés seulement donneront une récolte moyenne comme quantité, avec une certaine compensation pour la qualité. Mais les orges et les avoines n'atteindront pas une petite moyenne à beaucoup près. Les maïs et les sarrasins, qui complètent nos récoltes en céréales sont gravement compromis par cette sécheresse persistante, qui désole nos campagnes. Cependant, quelques journées de pluie au moment actuel pourraient améliorer sérieusement ces précieuses ressources de nos populations agricoles de l'Ouest et du Midi.

Les Vignes. — Les vignes seulement trouvent leur compte à cette période si extraordinaire de beau temps. Partout la floraison s'est accomplie sous les auspices les plus favorables. Partout les grappes ont grossi sans ombre de couleur, et le volume des fruits annonce une maturité précoce, qui est presque une garantie de qualité supérieure. Mais là aussi la médaille a un envers attristant : les fléaux qui menacent la vigne renouvellent leurs attaques avec violence depuis la semaine dernière. Ainsi, en Auvergne, plusieurs cantons viticoles sont attaqués par le phylloxéra.

Le mildew qui n'avait pas paru en juin, se montre dans plusieurs régions depuis les derniers jours de juillet ; enfin, un autre fléau encore plus redoutable, parce qu'on ne lui connaît aucun antidote, le « blackrot » est signalé dans plusieurs régions viticoles, dans le Gard, dans le Lot-et-Garonne et dans la Gironde. Le blackrot importé d'Amérique, comme le phylloxéra et le mildew, est un affreux champignon noir qui envahit les feuilles et les raisins peu de temps avant la maturité, et qui rédoit feuilles et fruits en pourriture. Le gouvernement avait chargé l'an dernier M. Prillieux, professeur de sciences naturelles, d'étudier ce redoutable parasite. M. Périlleux, a su lui donner un nom savant et décrire son mode d'existence et de propagation ; mais c'est tout, au moins jusqu'à nouvel ordre. Dans l'état présent de la science, il n'y a qu'un moyen de lutter contre ce fléau : c'est de détruire les feuilles et les fruits envahis, pour en arrêter la propagation. La science n'est pas encore en mesure de donner ce mot d'ordre légendaire : « N'arrachez pas, guérissez ! »

Voilà la situation des vignes à l'heure présente. Mais nous en reparlerons prochainement.

(A suivre).

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le neuf août courant, enregistré, il appert que dame Marguerite-Félicité Lagarde, sans profession, épouse du sieur Jean-Louis Carles, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Mauroux, ayant M^e Jules Billières pour avoué, a été séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Jean-Louis Carles, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le onze août mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : Jules BILLIÈRES.

INJECTION BROU
 40 ANS DE SUCCÈS
 La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
 Reproduction française contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
 J. FERRE, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

BOURSE. — Cours du 10 août.

3 0/0	81 35
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 40
4 1/2 0/0 ancien	105 40
4 1/2 0/0 1883	108 20

Dernier cours du 10 août.

Actions Orléans	1,306 25
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	393 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	286 50
Obligations Lombardes (jouissance...)	000 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	345 50
---	--------

Bibliographie

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33 Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; leur leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, peints Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^e, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Encre-rouge, Gravures en Couleurs, etc.

au MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable Cinq FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCE D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

